

Reclassement professionnel et reconversion

Contexte

Un nombre croissant d'agents de la fonction publique hospitalière est confronté aux conséquences que les troubles de la santé peuvent entraîner en milieu professionnel (absences régulières ou longues, restriction d'aptitude, reclassement statutaire, report de charge sur le collectif de travail...). En effet, chaque professionnel est susceptible de rencontrer un problème de santé pouvant impacter son activité professionnelle et celle de son environnement de travail. Les établissements de la fonction publique hospitalière sont particulièrement concernés par l'augmentation du nombre de situations individuelles à accompagner. La survenance des problématiques de santé étant fortement corrélée au vieillissement, l'allongement de la durée de carrière résultant du report de l'âge de la retraite contribue mécaniquement à augmenter le nombre d'agents concernés par des problématiques d'inaptitude. Prévenir et gérer de telles situations constitue ainsi un enjeu majeur de la gestion du personnel des établissements. Alors, de quelle manière s'y prendre ? Comment mettre en place des parcours de reclassement ? Quel accompagnement proposer à l'agent ? Comment respecter la réglementation en vigueur ?

Objectifs

- Appréhender les notions essentielles liées à l'inaptitude pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Maîtriser les règles juridiques relatives à l'inaptitude pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Pouvoir structurer une procédure de reclassement respectant les règles en vigueur (législatives comme jurisprudentielles)
- Comprendre les enjeux liés au reclassement statutaire pour raisons de santé
- Identifier les outils permettant d'accompagner l'agent dans son parcours de reconversion professionnelle / reclassement
- Etre en capacité de construire une politique et des outils favorisant le maintien dans l'emploi

Renseignements complémentaires

Clôture des inscriptions : vendredi 6 décembre 2019

Contact : Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

Programme

Maîtriser les notions clés, repérer et mobiliser les acteurs ressources

- Echanger autour de la notion d'inaptitude
- Appréhender la diversité des inaptitudes et les mécanismes de compensation
- Appréhender les enjeux et les outils du maintien dans l'emploi
- Identifier les acteurs clés

Le cycle de l'inaptitude, la mise en œuvre du reclassement et de la reconversion professionnelle

- Rappels sur les régimes de protection sociale
- Les règles juridiques liées au cycle de l'inaptitude
- Les règles juridiques liés au reclassement pour raison de santé
- Connaître les outils de la reconversion professionnelle Identifier les acteurs clés
- Réussir l'accueil et le ré-accueil dans l'emploi d'une personne rencontrant une problématique d'aptitude
- Savoir accompagner un agent en situation d'inaptitude / de reclassement / de reconversion professionnelle

De la gestion individuelle à la gestion collective : la définition d'une politique de gestion et de prévention de l'inaptitude

- Analyse de cas individuels et pratiques
- L'élaboration d'outils d'accompagnement à la gestion des restrictions médicales, des inaptitudes et des reclassements
- L'élaboration et le pilotage d'une politique institutionnel relative aux restrictions médicales, aux inaptitudes et aux reclassements

Public

Chef d'établissement, Directeur et agents des ressources humaines, Réfèrent handicap/RPS/santé au travail, Directeur des soins, Personnel d'encadrement , Représentants du service de santé au travail, Membres du CHSCT et Représentants du personnel, Pré requis : Etre amené à accompagner des agents rencontrant des troubles de santé impactant leur activité professionnelle et/ou à mettre en place une politique de santé au travail en interne.

Exercice

2020

Code de formation

AFR 11

Nature

AFR

Organisé par

ENEIS CONSEIL/KPMG

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 3 février au 4 février 2020

RENNES

Le 2 mars 2020

RENNES